



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Sénégal

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION DES STRUCTURES
D'APPUI ET D'ENCADREMENT
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AU FINANCEMENT DES PME/PMI**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'amélioration de l'environnement du financement des économies des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), un dispositif de soutien au financement des Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries (PME/PMI), par les établissements de crédit (banques et établissements financiers à caractère bancaire), a été mis en place par le Conseil des Ministres de l'Union.

A cet égard, un Comité d'Identification des Structures d'Appui et d'Encadrement (CISAE) a été créé au Sénégal par Arrêté ministériel n° 28 MCCSIPME/DPME du 19 janvier 2018.

Ces Structures d'Appui et d'Encadrement (SAE) des PME/PMI ont un rôle majeur dans ledit dispositif. Elles sont notamment chargées d'accompagner les PME/PMI dans leurs relations avec les banques pour une gestion plus performante.

La BCEAO procède, pour le compte du CISAE, au lancement du présent Avis à Manifestation d'intérêt en vue de sélectionner de nouvelles Structures d'Appui et d'Encadrement, en complément des cinq (5) déjà agréées en 2018.

II. MISSION DES SAE

Les SAE ont pour principale mission l'assistance technique à toute PME/PMI créée ou en création souhaitant dérouler ses activités par un recours aux financements bancaires.

A cet égard, la Structure d'Appui et d'Encadrement doit :

- assister la PME/PMI dans la structuration de la gestion de ses activités en matière notamment de gouvernance, d'études de marché et de tenue de comptes ;
- appuyer la PME/PMI dans toutes les phases de la procédure de demandes de financements bancaires conformes aux standards en la matière ;
- assurer le suivi des remboursements de concours accordés à la PME/PMI par l'Institution de crédit, sur la base de l'échéancier transmis par la PME/PMI.

III CRITERES D'ELIGIBILITE

Pour être éligible au Dispositif en qualité de Structures d'Appui et d'Encadrement des PME/PMI, le cabinet ou l'entité intéressé doit répondre aux critères suivants :

- être régulièrement implanté au Sénégal ;
- être une structure publique ou privée spécialisée dans l'encadrement des PME/PMI ;

-
- exister depuis au moins trois (03) ans ou avoir déjà conclu un contrat de partenariat avec une banque ou un établissement financier de l'UEMOA ;
 - avoir dispensé des formations au profit des PME/PMI ;
 - disposer d'un pool d'experts dans les domaines de compétence d'encadrement des PME/PMI ;
 - justifier d'un accompagnement des PME/PMI dans la recherche de financement auprès des institutions financières nationales, régionales ou internationales ;
 - s'engager à appliquer la grille tarifaire des prestations fournies aux PME/PMI, homologuée par les Autorités.

IV. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les cabinets ou entités intéressés à soumissionner doivent déposer un dossier de candidature comportant les documents et informations suivants :

- présentation de la structure (date de création, dénomination, forme juridique, adresse géographique et postale, téléphone, adresse mail et site web, organigramme et organes de gouvernance de la structure, domaines ou secteurs d'intervention) ;
- documents de reconnaissance juridique de la structure ;
- documents récapitulants le nombre d'agents de PME/PMI formés sur les trois (3) dernières années, le nombre de formations dispensées et les domaines couverts (comptabilité, analyse financière, diagnostic d'entreprise, structuration de plans d'affaires, management, gestion de trésorerie, appui-conseil, marketing et force de vente) ;
- ressources humaines : présentation de l'équipe dont dispose la structure y compris les prestataires externes (joindre les curriculum vitae (CV) pour les Spécialistes) ;
- ressources matérielles (locaux et équipements) ;
- états financiers des exercices 2016, 2017 et 2018 ;
- subventions reçues, le cas échéant, de l'Etat au cours des trois (3) dernières années (montants prévus et montants effectivement décaissés) ;
- appuis financiers reçus des partenaires au développement, le cas échéant.

V. Délai de dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermés au bureau 420, 4^{ème} étage, de l'**Agence Principale de la BCEAO à Dakar, sise Boulevard du Général De GAULLE, au plus tard le 25 mars 2020 à 16 heures.**

Dakar, le 20 février 2020
